

Objectif 11 : Villes et communautés durables

Cible de l'ONU : 11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.

Indicateur 11.i1 : Taux de surpeuplement des logements

Concepts et définitions

Définition

Proportion de la population vivant dans un logement surpeuplé.

Concepts

Un **logement est surpeuplé** s'il manque au moins une pièce par rapport à une norme (*cf.* mode de calcul).

Champ

France métropolitaine, hors ménages dont la personne de référence est étudiante ou apprentie.

Commentaires

Cet indicateur est un indicateur complémentaire (indicateur ne pouvant pas être rattaché à un indicateur onusien car trop dissimilaire ; mais pouvant être rattaché à une cible ONU la plupart du temps) aux indicateurs Onusiens et peut être rattaché à la cible

ONU 11.1.

Méthodologie

Méthode de calcul

Une pièce de séjour pour le ménage, une pièce pour chaque personne de référence d'une famille, une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans ou plus. Pour les célibataires de moins de 19 ans, on compte une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans, sinon, une pièce par enfant.

Exceptions : une personne seule dans un studio de plus de 25 m² est réputée satisfaire à la norme et les logements comportant autant de pièces que la norme sont considérés comme surpeuplés s'il y a moins de 18 m² par personne.

Désagrégations retenues

Aucune.

Désagréations territoriales

L'indicateur est national. Des déclinaisons régionales ou par zones d'aires urbaines peuvent être calculées, sans croisement avec d'autres variables.

Source des données

Description

L'indicateur est calculé à partir de l'enquête Logement : [Enquête Logement](#).

Champ de l'opération

[Documentation méthodologique Enquête Logement](#).

Périodicité

Apériodique ou ponctuelle.

Commentaires (ex. comparabilité dans le temps et dans l'espace)

Le taux de surpeuplement 2020 a été révisé par rapport à la première version diffusée, suite à une amélioration du système de pondération pour assurer une meilleure représentativité de la composition des ménages par rapport au recensement de la population.

Références / Publications

- [Les conditions de logement des ménages résidant en France en 2020](#), Datalab Essentiel n° 296, CGDDSDes, décembre 2022
- [Les conditions de logement en France](#), Insee Références, édition 2017